

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



**NI ÉTAT D'URGENCE
PERMANENT !**

**NI DÉCHÉANCE
DE NATIONALITÉ !**



JOURNÉE INTERNATIONALE

DE
LUTTES

DES FEMMES

Union
syndicale
Solidaires



expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

On ne joue pas avec nos libertés !

L'année 2015 aura été mauvaise, et triste. Humainement, socialement, politiquement, écologiquement. Qu'attendre alors de 2016 ? Au moins rompre avec 2015, mais cela demande une réorientation économique et politique du gouvernement. Plus qu'un vœu, il s'agit bel et bien de mener le combat.

Car à entendre les vœux du président Hollande, et les mesures préconisées pour « booster » l'emploi, il n'y aura pas de rupture. Les patrons peuvent être contents. Les nouvelles exonérations des cotisations sur les bas salaires dans les PME viendront, une fois de plus, mettre en péril le système de protection sociale et accentuer sa privatisation. Pas à pas, le dé-tricotage du code du travail se réalise, toujours sous couvert d'adaptabilité, de rentabilité... Ces annonces préfigurent les suites envisagées au rapport Badinter.

Tout cela s'accompagne d'attaques sans précédent sur les outils collectifs des salarié-es, réduits par la loi. Le retour du plafonnement des indemnités prud'hommes en est un exemple. Et le jugement d'Amiens (qui condamne à de la prison ferme des ex salariés syndicalistes de GoodYear) vient confirmer cette

volonté de museler les luttes. La violence patronale n'est jamais mise en cause, car elle est au pouvoir ou c'est tout comme !

2016 sera loin d'être tranquille sur le plan social. Les réformes annoncées doivent nous en donner l'occasion : la réforme de la santé, la réforme territoriale, la restructuration des branches professionnelles, la mise en place du Compte Personnel d'Activité, la future convention assurance chômage, et enfin, la réforme (dite de simplification !) du code du travail... Après des mois où le refrain entêtant sur son caractère illisible a envahi tous les médias, le gouvernement estime qu'on est « à point ». Il prévoit donc de revoir cette année la partie du code consacrée au temps de travail, au repos et aux congés payés afin de donner encore plus de facilités aux employeurs pour augmenter ou diminuer les heures de travail. La modulation du temps de travail revient à l'ordre du jour, une remise en cause de plus sur les 35 heures. Le premier ministre s'est également répandu sur le fait que la fonction publique devrait aussi être concernée : les Hôpitaux de Paris luttaient en 2015 pour maintenir leurs 35 heures, les collectivités territoriales sont dans la ligne de mire... Tout ceci au moment même où le paysage politique et administratif de notre

pays se trouve totalement chamboulé avec la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Au-delà de ces échéances, il nous revient de concrétiser les mobilisations en matière écologique, notamment observées malgré le contexte difficile à l'occasion de la COP 21, contre tous ces grands projets inutiles tel que Notre-Dame-des-Landes, mais pour offrir aussi des pistes nouvelles d'emplois. Il est urgent également de se réapproprier des luttes, comme le 8 mars, en opposant cette journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier à la journée festive que l'on veut nous vendre !

Quant à la défense de nos libertés, elle est, elle aussi, au programme. Mises en cause avec l'état d'urgence, bafouées avec la déchéance de nationalité (car discriminatoire!), cette volonté de constitutionnaliser ces mesures est une fuite en avant terrible dans le sécuritaire, en plus d'être politicienne. **On ne joue pas avec nos libertés. Elles sont un garde fou indispensable contre les idées nauséabondes de l'extrême droite, et elles restent plus que jamais nécessaires pour envisager un autre monde, plus juste, plus humain, plus solidaire.**

Réforme territoriale et services publics : 2016, année de tous les dangers !

Après la loi MAPTAM¹ qui validait la mise en place des métropoles en janvier 2015 (hors Paris et Aix-Marseille bénéficiant d'un délai supplémentaire) ; Après la loi Cazeneuve qui transformait notre territoire en passant de 22 à 13 régions ; Après la loi NOTRe² qui organise, réorganise ou désorganise (?) les différentes strates des collectivités territoriales et valide les transferts de missions entre État et collectivités... le paysage politique et administratif de notre pays se trouve désormais totalement chamboulé !

Tout est dans la loi désormais !

Cette transformation radicale s'est opérée de façon totalement opaque. À aucun moment il a été jugé nécessaire de consulter les femmes et les hommes de ce pays. Aucun débat public, aucune explication de fond et de forme, ce vaste projet sorti des cabinets ministériels est resté confiné dans les assemblées parlementaires. La plupart des élu-es locaux-ales de proximité n'ont pas plus été consulté-es et ils/elles découvrent aujourd'hui la réalité de ce chantier.

Quelles conséquences alors pour la population ? Quelles conséquences pour les agents de la fonction publique dans ses trois versants ? Quelles conséquences pour les services publics ?

Une concentration excessive des pouvoirs aux mains de quelques un-es

Les élections régionales de décembre 2015 ont dessiné la configuration des nouveaux Conseils régionaux. Sans revenir sur le résultat politique de ce scrutin, celui-ci valide les nouveaux pouvoirs sur des territoires qui devront apprendre à vivre ensemble. Si six régions ne changent pas d'aire géographique, les sept autres vont découvrir et subir les conséquences d'un redécoupage qui n'a pas été inspiré par la pertinence géographique, historique et politique.

Sur le plan politique, les nouveaux/elles président-es des Conseils régionaux vont devoir composer avec un autre lieu de pouvoir, celui de la Préfecture de région. En effet, la charte de déconcentration donne au préfet de région des prérogatives élargies lui permettant de modifier les règles d'organisations des services déconcentrés, de répartir les missions entre ces services et de renforcer la gestion déconcentrée des ressources humaines sur « son territoire ». Ainsi allons-nous être confrontés, soit à une collaboration, soit à un « duel » entre deux potentats locaux. L'un-e élu-e au suffrage universel, l'autre désigné-e par le pouvoir central.

Il est à craindre que dans un souci de privilégier la compétitivité économique et d'attirer le maximum d'entreprises sur des territoires en concurrence, la dimension sociale soit le parent pauvre de cette opération. Seul le département, qui vit peut-être ses dernières années, se voit attribuer comme principale mission celle d'assurer la distribution des prestations sociales (RSA, etc.). Tout le reste (transport, emploi, formation professionnelle, etc.), ce qui régit la vie publique et quotidienne, sera du ressort des régions.

Même si la mise en place de ces nouvelles structures doit s'étaler entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2018, il est légitime de s'interroger sur les conséquences de ce double pouvoir qui parfois sera contradictoire. Qui du préfet ou du président de région l'emportera ?

Rappelons que les capitales politiques des régions ne seront connues officiellement qu'en juin prochain puis validées par le gouvernement en septembre. Elles abriteront le Conseil régional, les CESE³ et quelques administrations régionales en lien direct avec le rouage politique (DRFIP⁴ par exemple). La capitale préfectorale, même si elle a de forte

chance d'être la même, ne sera pas forcément. Certaines régions penchent déjà pour une bipolarité. D'autres concentreront l'ensemble des pouvoirs en un même lieu auquel il faudra rajouter une autre sphère de pouvoir conséquent, celle de la métropole !

Ainsi, l'effet décentralisateur se traduit-il en une concentration excessive de pouvoirs aux mains de quelques individus par forcément animés des mêmes intentions d'intérêt général et social, et pas tous/toutes élu-es au suffrage universel !

Les besoins de la population sacrifiés au nom de la compétitivité économique

Vendue comme une réforme destinée à faire des économies, rendre la vie plus facile et rapprocher l'action publique du/de la citoyen-ne, il semble que les caractères principaux de cette décentralisation produisent l'effet contraire.

À partir du moment où clairement, le message politique affiché est celui de répondre aux besoins de compétitivité économique, on se doute que les préoccupations « ordinaires » des citoyen-nes seront peu ou pas prises en compte.

En matière de proximité tout d'abord, il est indéniable que la concentration vers les futures capitales de région et les capacités de « pompes aspirantes » que constitueront les métropoles, ne rendra pas la vie facile pour les usager-es. Même si une répartition s'est opérée entre les différents services administratifs régionaux, les lieux de prise de décisions s'éloignent encore un peu plus du/de la citoyen-ne.

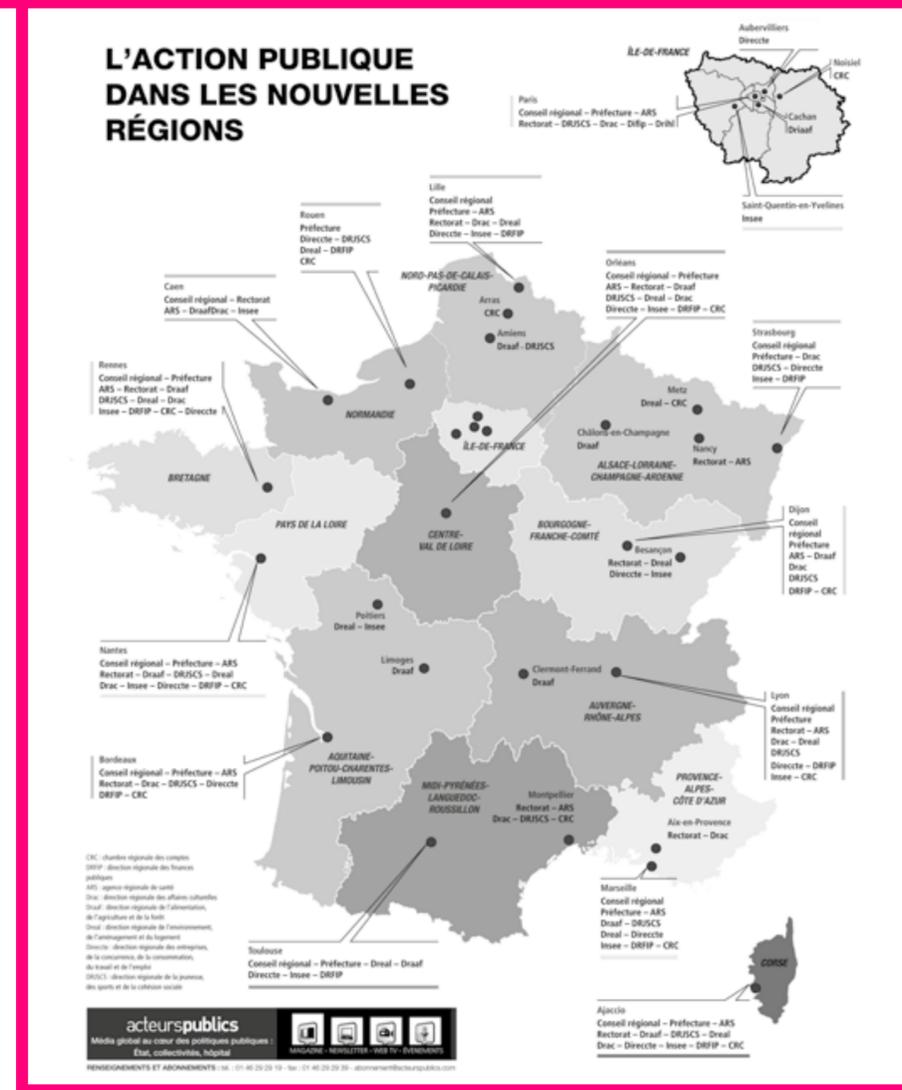
Même au quotidien, la loi NOTRe change les règles du jeu. Fin 2015 a été marqué par la valse des communautés de communes et la réorganisation des cantons pour répondre à l'objectif fixé par la loi : rien à moins de 15 000 habitants ! La dimension communale s'efface donc lentement pour laisser la place au principal échelon de proximité que constituera la communauté de communes. Bonne ou mauvaise chose ? Au vu des situations clochemerlesques auxquelles on a assisté en fin d'année, on peut s'interroger.

Une chose est sûre, la décentralisation et la nouvelle organisation de l'État sur les territoires se traduisent de fait par un éloignement des services publics de proximité pour un grand nombre d'usager-es.

Un exemple mérite toute notre attention celui des « maisons de service au public » (MSAP).

Prévues dans les zones rurales, ou « urbaines éloignées » « en situation de déficit de services publics, sur la base d'un principe de mutualisation des services », les MSAP ont généralement vocation à être implantées à un échelon infra-arrondissement avec l'objectif affiché d'assurer l'accès des populations aux « services au public », qu'ils soient assurés par l'État, les collectivités ou des entreprises privées de services (poste, gaz, électricité, secteurs d'activité pour lesquels l'État a abandonné ses prérogatives de puissance publique au service de la collectivité).

Ainsi, les dirigeants de La Poste ont déjà identifié, en collaboration avec les commissions départementale de présence postale et territoriale, quelques 2 078 sites à même de recevoir le projet. Le point de départ de la mise en place d'une MSAP



régionales de santé, où à la territoriale avec la mise en place des métropoles et de la loi NOTRe, des milliers d'agents sont directement concerné-es par ce « chamboule tout » !

Depuis près de six mois des discussions ont lieu entre l'administration et les représentant-es des personnels au sein de la fonction publique afin de mettre en place l'ensemble de ces réformes. Un « super préfet » a été nommé par Matignon pour la mise en musique de ce grand déménagement.

Véritables casses têtes structurels, ces réformes constituent aussi une usine à fragilisation des droits des agents et une source anxiogène conséquente. Entre les risques de mobilité forcée et les mobilités fonctionnelles, la mise en place du travail distant afin de régler pour partie la disparition de missions sur les lieux de travail initiaux, c'est toute une batterie de questions angoissantes qui interpelle les agents de la fonction publique.

Les agents territoriaux percutés par les réorganisations des collectivités, les fusions, les transferts de missions, sont véritablement les grandes victimes du processus.

À l'État, même si les implications concrètes ne concernent directement que les agents affectés dans les services à caractère régional, il n'en demeure pas moins que les risques de mobilité restent forts ! Les mesures d'accompagnement mises en place ne rassureront pas forcément les agents qui risquent de perdre leurs missions et devront coûte que coûte s'adapter à de nouvelles tâches sans que pour le moment la question de la formation professionnelle soit particulièrement précisée.

Les agents hospitaliers sont confronté-es à la poursuite de la réforme de la santé qui engendre la détérioration de l'hôpital public. Dans le même temps, les instances décisionnelles des politiques de santé (les ARS) se trouvent aussi confrontées à cette nouvelle organisation avec le risque de ne plus coller à la proximité territoriale nécessaire.

Après avoir connu la période des macro-organigrammes vient celui des micro-organigrammes qui seront déterminant pour la « vraie vie » des personnels. Ainsi du premier janvier 2016 au 31 décembre 2018 les agents vont connaître de forts moments d'adaptation forcée qui ne rassurent guère sur l'avenir des services de la fonction publique.

Un autre Service public est possible !

On l'aura compris cette réforme territoriale, véritable usine à gaz, ne choisit pas la proximité en matière de services publics. Contrairement à l'attente forte de nos concitoyen-nes pour des services publics de qualité, proche de leur domicile et prompts à répondre à leur besoins, on s'achemine vers un éclatement voire à la disparition de certains services sur le territoire et de fait à un éloignement non seulement des prises de décisions mais aussi des services offerts.

La tromperie du tout numérique n'est pas la solution ! Imaginer que notre société aujourd'hui est prête à se détacher de la relation humaine pour ne vivre que par outil informatique interposé est un leurre !

et qu'à aucun moment, ni au sein de la fonction publique ni en terme de débat public, ces choses là se sont dites !!

Des personnels frappés de plein fouet par ces réformes

L'ensemble des personnels des trois versants de la fonction publique se trouve en première ligne face à ce train de réformes de grande ampleur. Que ce soit à l'État avec la réforme de l'aménagement territoriale de l'État (voir la carte), que ce soit à l'hospitalière avec les fusions des Agences

Les événements récents et dramatiques ont démontré combien il était nécessaire d'avoir des services publics et des agents qui les servent, proches des gens et prêts à agir à tout moment. **Entre le risque réel de renforcer la désertification des milieux ruraux et la garantie non moins réelle de ne plus offrir de services sur l'ensemble du territoire, Solidaires considère que cette réforme ne répond pas du tout à l'attente de la population.**

Cette réforme aura des conséquences très pratiques, quelques exemples illustratifs :

Le transport public, entre les bus Macron confiés au secteur privé et la gestion des TER qui seront différenciés d'une région à une autre, quelle garantie pour l'usager-e de voyager sereinement ?

La disparité entre les régions qui privilégieront la gratuite des transports scolaires et celles qui ne choisiront pas cette option,

Lorsqu'une mission de service public aura démenagé à la préfecture de région qui se situera à plus de 300 kilomètres, comment l'usager-e pourra-t-il/elle se renseigner en dehors de l'accès à internet ? Comment peut-on obliger un individu à être en permanence connecté ? C'est toute la question anti démocratique de la dématérialisation.

Les Maisons de service au public ne risquent-elles pas d'être un cauteur sur une jambe de bois quand dans le même temps les choix budgétaires entraînent la poursuite de la réduction des effectifs qui se traduit désormais par l'abandon de certaines missions de services publics ?

Ainsi, quelle perception de la République aurons-nous désormais ? L'idée généreuse d'une République une et indivisible semble désormais bien attaquée. La continuité territoriale, la proximité des services publics, ne sont plus garantis par cette vaste réforme. La tentation de créer de véritables baronnies sera forte.

Solidaires depuis plusieurs années milite pour la défense des services publics. Seul, il n'y parviendra pas. C'est pourquoi avec la Convergence des services publics qui regroupent de nombreuses organisations syndicales, des partis politiques, des associations et des collectifs de défense des services publics, une forte mobilisation a été lancée en juin 2015 pour les services du XXI^e siècle. L'objectif étant, au cours de l'année 2016, de construire partout sur le territoire des lieux d'échanges autour de ces questions afin que les citoyen-nes s'emparent de cette question qui leur a été confisquée. En fin d'année 2016 un manifeste des services publics sera rédigé et porté aux plus hautes instances.

L'objectif étant de remettre de l'ordre dans notre bien commun : le service public, outil de cohésion sociale et créateur de richesses.

¹ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² Nouvelle organisation territoriale de la République

³ Conseil économique, social et environnemental régional

⁴ Direction régionale des Finances publiques

COP 21

Accord de Paris pourquoi faire ?



Les perspectives d'un résultat à la COP 21 étaient loin d'être acquises à l'ouverture du sommet en décembre 2015. Le cadre de négociation à Paris devait redéfinir les dispositifs du protocole de Kyoto alors que les États n'arrivaient pas à s'entendre après l'échec du sommet de Copenhague en 2009.

Même si sa portée historique reste à construire, l'accord de Paris ouvre des perspectives nouvelles qui seront vaines si la mise en œuvre des engagements nationaux n'est pas à la hauteur. La société civile a un rôle majeur à jouer. Cet accord peut devenir un point d'appui pour renforcer sur le terrain les luttes pour la transition et contraindre les dirigeants politiques et économiques à agir.

En l'état, le réchauffement s'en va allègrement vers +3°C

Le cap des +2°C est affirmé dans l'accord de Paris avec une ambition pour le limiter à +1,5°C. Néanmoins, les mesures pour y parvenir sont insuffisantes du point de vue des engagements nationaux de réduction des émissions et imprécises quant aux moyens à mettre en œuvre et au calendrier à définir.

En l'état actuel, les engagements volontaires des pays donnent une trajectoire de + 3°C d'ici à 2100.

À +0,85°C, le réchauffement actuel implique déjà des conséquences très difficiles pour des millions de personnes au sud de la planète. À partir de 1,5°C, certains pays sont menacés de disparaître. +2°C est donc une limite encore trop élevée. À +3°C, les effets de l'emballement climatique sont imprévisibles : montée du niveau des mers limitant les capacités des villes côtières pour s'adapter, salinisation des terres arables impactant la production agricole et amplifiant l'insécurité alimentaire, déplacements massifs de population entraînant instabilités, tensions sociales, guerres.

Ce tableau catastrophique montre l'insuffisance des engagements des États et leur responsabilité à maintenir le système capitaliste à l'origine des crises sociales et écologiques.

L'accord de Paris ne répond pas aux enjeux du réchauffement climatique.

Néanmoins, des éléments inclus dans le préambule permettront de mener un certain nombre de batailles qui seront autant d'appui aux batailles pour le climat. Il s'agit entre autre de ce qui a trait à : la transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, au respect des droits de l'homme, de la santé, les droits des migrant-e-s, des enfants, des personnes en situation vulnérable, le droit au développement, l'égalité des sexes, l'autonomie des femmes, l'éducation et la formation, l'accès de la population à l'information, la participation des pouvoirs publics...

L'Union syndicale Solidaires en référence au syndicalisme de transformation sociale sur une planète vivable, doit prendre toute sa place dans ces batailles à venir en élargissant et développant ses alliances avec les organisations environnementales, d'aide internationale et avec les forces syndicales françaises et internationales qui se sont mobilisées au sein de la Coalition climat 21 à l'occasion de la COP 21 pour impulser la transformation radicale de la société.

L'une des luttes qui revient dans l'actualité dès ce début d'année, est celle de Notre-Dame-des-Landes pour enterrer définitivement le projet d'un autre temps de l'aéroport du grand ouest. Cette lutte met en avant les contradictions du pouvoir, avec un président qui se présente comme « le père la vertu » en matière de lutte contre le réchauffement climat et le chef du gouvernement qui répète à l'envie que ce projet se fera car il est bon pour l'emploi et la compétitivité de l'économie française (voir l'argumentaire de l'atelier citoyen pour le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique : <http://www.ateliercitoyen.org>)

infos solidaires

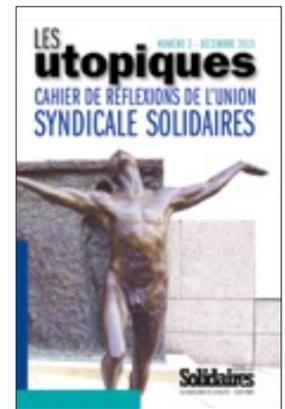
Savoir c'est pouvoir !

Les *Utopiques*, cahier de réflexions biannuel de Solidaires, ont été lancés fin mai 2015. Rappelons que cette publication, qui a fait l'objet d'un article spécifique dans le n° 72 de ce journal, répond à une volonté des structures membres de se doter d'un outil interprofessionnel de réflexion à destination des syndiqué-es.

À l'image du développement continu et du projet de transformation social porté par notre Union syndicale, *Les Utopiques* constituent un outil supplémentaire quotidien pour réfléchir, débattre et agir. Une revue qui permet de prendre du recul vis-à-vis de l'actualité militante mais qui nourrit celle-ci.

Les abonnements peuvent être individuels ou groupés, les structures peuvent faire des commandes en nombre afin de faire connaître la revue notamment auprès des

équipes syndicales d'autres O.S., et lors d'initiatives publiques. Vous trouverez le Bulletin d'abonnement et différents éléments liés au nouveau numéro de cette revue (couverture, sommaire, extraits d'articles...) sur le site de Solidaires : <http://www.solidaires.org/Revue-Solidaires-Les-utopiques-no-2>.



Orange sans Partner... Enfin !

Solidaires est partie prenante de la campagne *Boycott Désinvestissement Sanctions* (BDS) envers l'État israélien (<http://www.bdsfrance.org>). Dans ce cadre, des interventions se sont multipliées depuis des années auprès de la direction d'Orange pour mettre fin à un accord qui liait Orange et Partner qui s'était développée illégalement jusque dans les territoires occupés. Il se confirme que Partner ne pourra plus désormais user de la marque Orange. Solidaires et sa fédération SUD PTT à Orange se félicitent de cette annonce.

Toutes et Tous aux Intersyndicales Femmes 2016

Cette formation, qui se déroulera à St Denis (93) les 21 et 22 mars, regroupe des militant-es de la CGT, de la FSU, et de Solidaires depuis 1998. Elle se veut un lieu d'échanges et de confrontations qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats. Les thèmes 2016 sont : *Femmes et climat, Femmes et santé au travail, Solidarité internationale par les luttes, Construction sociale du corps*. Toutes les infos et modalités d'inscription sont là : <http://www.solidaires.org/-La-formation-syndicale-#a2773>. Attention, inscriptions via votre structure syndicale jusqu'au 15 février.

solidaires.org/-La-formation-syndicale-#a2773. Attention, inscriptions via votre structure syndicale jusqu'au 15 février.

Solidaires intervient au CESE et dans les CESER

En 2016, deux nouveaux représentants au CESE pour Solidaires : Hélène Adam (SUD PTT) et Michel Thomiche (SNJ). Du côté des CESER, cette année et la suivante seront celles de l'adaptation aux nouveaux territoires régionaux. Dans tous les cas, nos camarades porteront les valeurs et les analyses de Solidaires. Serge Le Quéau du CESER Bretagne sera chargé, en lien avec le Secrétariat national, de coordonner les travaux de nos camarades dans ces instances.

Souscription pour le café zapatiste 2016

Comme chaque année, une campagne de commandes de café zapatiste a été lancée. Le prix est de 3,50€ le paquet, moulu ou en grains. Les commandes se font uniquement par 10 et multiples de 10. Pour toutes informations et commandes, envoyer un mail à devernay.pascal@wanadoo.fr. Attention, les commandes seront prises uniquement jusqu'à fin février et la livraison se fera courant septembre.

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour

Briser l'impunité des responsables de violence meurtrière au travail

3 questions à :

Annie THÉBAUD-MONY

(sociologue) pour l'Association Henri Pezerat *

— **Pourriez-vous nous présenter l'association Henri Pezerat, ses origines, sa composition et ses objectifs ?**

— À l'origine de l'association Henri Pézerat, il y a le travail scientifique et militant d'Henri Pézerat pour faire avancer la connaissance, la reconnaissance et la prévention des risques toxiques dans le travail. Il a été pionnier dans la lutte contre l'amiante, par exemple, réussissant à faire naître une mobilisation collective qui fut déterminante pour en obtenir l'interdiction en 1996. Durant les 14 ans qui ont suivi, il a travaillé avec de nombreux collectifs syndicaux et citoyens sur les risques dans la chimie, l'amiante, les mines, les friches industrielles...

À son décès en février 2009, à quelques-uns, nous nous sommes dit que son travail devait être poursuivi, que la solidarité créée à partir de celui-ci devait devenir un levier d'action. Le but de l'association est d'apporter un soutien aux luttes pour la santé en rapport avec le travail et l'environnement.

L'association réunit aujourd'hui des syndicats, des associations, des militants, des chercheurs, juristes, journalistes, professionnels de la santé. Au rythme de deux Assemblées générales par an, l'une à Fontenay-sous-Bois où elle a son siège, l'autre en région, l'association Henri Pézerat allie une mise en réseau des collectifs militants, permettant de faire avancer des combats communs aux uns et aux autres, et un travail de fond sur des enjeux revendicatifs communs.

— **Quels sont les combats auxquels elle a participé depuis sa création ?**

— Depuis six ans, l'association a soutenu la lutte pour les droits des victimes de cancers



professionnels, dans le nucléaire, la chimie, l'amiante, l'agriculture, la fonction publique, les télécom... Je voudrais citer la reconnaissance des cancers du rein de victimes d'une molécule jusqu'à aujourd'hui non classée dans l'entreprise chimique Adisseo, en lien avec l'association des malades de la chimie et le CHSCT de l'établissement.

Nous avons contribué à l'élaboration collective de dossiers portés en justice et obtenu gain de cause contre les industriels. C'est le cas du procès AZF (accident industriel à Toulouse en 2001) ou de la multinationale Monsanto (reconnue responsable de l'intoxication d'un agriculteur par un pesticide, le Lasso). Même si les firmes ont fait appel, ces condamnations constituent une brèche dans l'impunité des industriels responsables de tant de drames sanitaires.

Au quotidien, nous soutenons les luttes engagées pour la prévention, en lien avec des CHSCT. C'est ainsi que nous avons travaillé avec les militants syndicaux de France-Télécom (aujourd'hui Orange) Auvergne, qui ont obtenu la mise en place d'une procédure d'enlèvement de parafoudres radioactifs, dans des conditions compatibles avec la protection des opérateurs.

— **En 2016, quelles seront les actions qui vont être engagées ?**

— En 2016, nous avons un chantier important, celui d'une mobilisation pour un changement dans les pratiques des médecins-conseil et des CRRMP (Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles),

concernant la reconnaissance en maladie professionnelle. Plus fondamentalement, nous constatons, d'année en année, le total manque de respect des droits et de la dignité des victimes d'atteintes professionnelles. C'est inacceptable et nous voulons agir collectivement contre cette situation de déni des droits.

Cela passe aussi par des modifications de la réglementation. Nous préparons des propositions en vue de la refonte du tableau des maladies professionnelles (MP) n° 6 concernant les maladies radio-induites. Enfin, concernant les cancers professionnels, nous sommes convaincus de la nécessité d'un tableau de MP reconnaissant le droit à réparation pour polyexposition à plusieurs cancérigènes. Nous avons d'ailleurs contribué à de telles reconnaissances devant les tribunaux.

* Dont l'Union syndicale Solidaires, Solidaires Bretagne et Solidaires Rhône sont adhérentes.

Pour en savoir plus
<http://www.asso-henri-pezerat.org>